

# INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE CIRCONSCRIPTION DE ROUBAIX-HEM

## COMPTE-RENDU DE REUNION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

**Décret n° 90-788 du 06/09/90 modifié-Art.21 :**

*L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, les personnels du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, éventuellement le médecin chargé du contrôle médical scolaire, l'infirmière scolaire, l'assistance sociale et les personnels médicaux, ou paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés dans l'école. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles. **Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.** Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.*

Ecole : ..... Commune : .....

Elève concerné : ..... Sexe : F/M Né(e) le : .....

Niveau ..... Compte-rendu établi par ..... Date : .....

*Sont présents :*

NOM, prénom :	Qualité :	Emargement :
	Responsables légaux	
	Directeur (trice)	
	Enseignant (es)	

**EXPOSÉ DE LA SITUATION JUSTIFIANT LA REUNION :**

**OBSERVATIONS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS :**

**BILAN DES ACTIONS DÉJÀ MISES EN PLACE (au sein de l'école, à l'extérieur) :**

**ACTIONS PROPOSÉES ET / OU DÉMARCHES À ENTREPRENDRE (au sein de l'école, à l'extérieur) :**